

COPIE 1

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attaché territorial

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)

Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 22 juin 2021

à Auxerre

Epreuve de composition

Spécialité et/ou option : administration générale
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

de la cohésion sociale.

Siège au sein du conseil d'administration de chaque agence régionale de santé le président de chaque conseil régional. Cette collectivité territoriale peut notamment intervenir en matière de subventionnement d'équipement public de santé. Elle a également eu son rôle renforcé en matière de recherche et d'innovation par l'acte III de la décentralisation avec la loi Nœcker par une nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015.

Malgré, sa disparition annoncée le département demeure le chef de file consacré de l'action sociale au niveau départemental. Il intervient auprès des plus vulnérables, avec la protection maternelle infantile, première pilier d'action de santé auprès des nouveau-nés. Ainsi, qui auprès des personnes âgées, de personnes en situation de handicap avec l'agrément d'un certain nombre d'établissements spécialisés. Par ailleurs, l'accompagnement social des plus précaires par le versement du RSA, réseau de solidarité active, lui permet d'identifier des individus potentiellement marginalisés du système d'accès aux soins.

Engagé comme service public de proximité, la commune seule collectivité conservant la clause de compétence générale par les affaires communales avec la loi MARIN, modernisation de l'action publique et affirmation de métropoles de 2014, demeure un échelon primordial de proximité par la santé des habitants avec le maintien des pouvoirs de police de manière en matière de tranquillité, sécurité et salubrité publique. Néanmoins, il convient d'indiquer que de nombreuses compétences techniques en matière d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets ont été transférées à l'intercommunalité.

Bien aguerri dans l'exercice de leurs compétences dévolues, les élus locaux se sont saisis de problématiques de santé publique au plus près de leurs habitants. Cette identité s'est retrouvée accrue avec la pandémie de la covid-19.

quel rôle les collectivités territoriales peuvent-elles jouer en faveur de la santé des habitants ?

La pandémie de la covid-19 a bousculé nos vie en mars 2020, les mesures sanitaires fortes ont été endiguées la pandémie prise en compte par le gouvernement du président de la République Emmanuel Macron ont été d'urgence.

Après la stupeur générale, des voix se sont levées, des voix d'encouragement de français destinées au personnel soignant et les voix de élus locaux désirant participer à la lutte nationale.

Ainsi, malgré l'enjeu régional indéniaste de la santé publique, les collectivités territoriales ont joué un rôle et continuent de jouer un rôle en faveur de la préservation de la santé des habitants. Au-delà, du contexte pandémique exceptionnelle, les collectivités territoriales dans leurs domaines de compétences respectives ont depuis longtemps pris des initiatives en faveur de la santé de leurs administrés.

C'est pourquoi, on peut s'interroger sur le nouvel enjeu territorial que représente la santé publique et sur le rôle des collectivités territoriales dans ce domaine.

Ainsi, la première partie sera consacrée au rôle traditionnel de l'état en matière de santé publique avec la coordination nationale de la politique hygiéniste et les contributions locales.

dans des domaines particuliers. Puis, nous abordons les nouveaux enjeux locaux de la santé publique indépendamment de la covid 19, avec l'action de plus locaux au plus près des habitants face aux actions de l'État.

I. La santé publique, un enjeu élargi par essence

Traditionnellement, la politique de santé publique est menée par l'État au niveau national pour une plus grande efficacité et équité avec une décentralisation sous son contrôle de certaines missions aux collectivités territoriales.

A) La politique hygiéniste de l'État

Les découvertes scientifiques et médicales du siècle dernier ont révélé l'importance de l'hygiène par la préservation de la santé de la nation. Hygiène des individus et hygiène collective par la mise en œuvre et le contrôle strict de mesures unitaires en matière d'alimentation, d'eau, d'assainissement, de traitement des déchets, etc...

La massification de l'accès aux soins des individus grâce

au financement national de la sécurité sociale, la construction de hôpitaux publics ont permis d'allonger l'espérance de vie des français et de lutter contre de nombreuses pandémies.

L'action passée de l'État accélérée après la seconde guerre mondiale et les Trente Glorieuses est aujourd'hui présente avec un financement régulier, malgré les déficits et des prises en charge par différents pathologies par le régime dit général et de régimes complémentaires, les mutuelles, rendus obligatoires en 2014 dans le secteur privé.

Les mesures structurantes ont été accompagnées de la vaccination obligatoire par un certain nombre de maladies dès le plus jeune âge des enfants avec un contrôle éventuel toute inscription en école maternelle et un suivi à l'aide du carnet de santé.

La satisfaction de besoins de la population ^{est} également en constante évolution au regard notamment des découvertes médicales. C'est pourquoi, des campagnes de prévention nationales sont menées de manière périodique, c'est le cas du tabac, avec le mois sans tabac, en novembre de chaque année. Ou encore, de la lutte contre le sida avec des campagnes visant les plus jeunes, les lycéens. De nombreux autres exemples existent, telle que la campagne annuelle de la vaccination contre la grippe saisonnière ou la systématisation d'examen de contrôle par la prévention contre le cancer du sein, etc...

Malgré tout, la politique étatique hygiéniste par sa bonne mise en œuvre nécessite un maillage territorial important dans lequel chaque collectivité joue un rôle.

B) La contribution des collectivités territoriales dans les domaines relevant de leurs compétences respectives

Avant d'aborder le rôle des collectivités territoriales en matière de santé, il convient d'insister sur la décentralisation de cette compétence souhaitée par l'État avec notamment l'organe le plus connu l'ARS, l'agence régionale de santé rattachée directement au ministère de la santé et

leurs compétences dévolues et par leurs prises d'initiative.
Demande entière la question de l'évolution de leur
rôle après la pandémie, vont-elles vers un renforcement
de ce dernier ou à l'inverse vers un retour vers un
contrôle plus strict de l'état.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attaché territorial

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)
Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 22 juin 2021

à Arpene

Epreuve de composition

Spécialité et/ou option : administration générale
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadr e réservé à
l'administration



PARTIE
A
LAISSER EN BLANC
ET
A
RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

II. La santé publique, un nouvel enjeu
local accentué par la pandémie

Les initiatives locales ne manquent pas notamment
pour répondre aux carences de l'état, c'est le cas de la
médecine de ville. La covid-19 marque aussi une rupture
plus importante avec l'affirmation du rôle des collectivités
territoriales en matière de santé publique.

A) Les initiatives locales avant la covid-19

Les habitants interpellent directement leurs élus locaux
sur leurs problématiques quotidiennes, directement ou par
l'intermédiaire d'instance représentative, conseil d'école,
de quartier. Ce pouvoir d'interpellation est d'autant plus
fort en leur qualité d'usagers de services publics gérés
directement ou indirectement par les collectivités territoriales.

Ainsi, la pénurie de la médecine de ville amène les
maires à agir, nombreuses communes tentent d'inciter des
médecins généralistes à s'installer sur leur territoire par
la mise en place par exemple d'annexe dans des
services spécialisés et d'aide financière à
l'installation. Certaines communes portent même la
création de maison médicale avec le salaire de

médicin. Cette préoccupation est tellement grande par les français que les démarches politiques sont des arguments de campagnes électorales.

Par ailleurs, la commune peut agir et avoir un rôle en matière de santé dans le cadre de ses compétences avec la prise d'initiative locale par l'intermédiaire des associations. Elles peuvent ainsi mener des campagnes de sensibilisation dentaire auprès des écoliers, elles peuvent également jouer un rôle plus important auprès des personnes vulnérables à contacter dans le cadre du plan caniculaire ou du plan communal de sauvegarde.

Au-delà de la commune, chaque collectivité territoriale, la région et le département sont acteurs dans l'alimentation des plus jeunes, collégiens et lycéens en réponse à la lutte contre l'obésité et le diabète, et ce bien avant la loi Egalim. Nombreuses collectivités ont introduit le bio, le circuit court au sein des menus des adolescents.

Aussi, la mondialisation de la pandémie a engendré une désorganisation internationale avec une concurrence de états ainsi que de collectivités territoriales au niveau local avec une différenciation de actions locales.

B) La différenciation de actions territoriale après la covid 19

Les élus locaux plaident pour une différenciation de actions contre la lutte contre la pandémie avec un renforcement de leur rôle décisionnel en matière de santé publique avec la fin d'une décentralisation concordante.

La pénurie nationale de masque pendant le confinement a été le premier élément déclencheur d'action territoriale avec le lancement d'achat de masque par différents conseils régionaux, cette initiative a été reprise par certains départements. Les communes quant à elle ont organisé la confection sérieuse de masque en tissu pour la fourniture de tissu aux habitants vulnérables et une distribution par les services municipaux à l'ensemble de la population.

Les premières initiatives ont directement fait écho au projet de loi 40 en cas d'écotone par différenciation, décomplexification, etc... par une action publique décentralisée renforcée. Ainsi, les élus locaux ont milité par plus d'initiative par la préservation de la santé de leurs habitants, les collectivités territoriales ont alors joué et continueront de jouer un rôle moteur par la campagne de vaccination en cours par l'organisation de centre de vaccination au sein de lieux équipements publics et la mise à disposition de personnel territorial sur place.

Cette volonté de différenciation a dépassé le cadre de la décentralisation traditionnelle avec la tutelle de l'Etat en matière de santé publique avec la prise de position d'élus locaux renforçant ou assouplissant des mesures nationales, autorisation du non port de masque, demande de confinement territorial anticipé (exemple de M. e.), l'Etat est également heurté aux volontés locales par la gestion de certains services publics, restauration scolaire, transports, etc...

Ainsi, le rôle des collectivités territoriales en faveur de la santé des habitants est indéniable dans le cadre de

COPIE 2

Intitulé du concours
ou de l'examen :

ATTACHE TERRITORIAL

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

EXAMEN

(1)

Externe

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 22/06/2021

à VANDOEUVRE

Epreuve de COMPOSITION

Spécialité et/ou option : Animation
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.

OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

mènes en matière d'environnement (espaces verts, lutte contre la pollution ...) contribuent toutes à la construction d'un cadre de vie favorable à la santé.

De manière plus ciblée, les services publics dédiés à la petite-enfance, à l'enfance et à la jeunesse, incluent tous des objectifs de santé. Dans ce cadre-là, les collectivités ont la responsabilité de la sécurité morale et physique des mineurs. Les projets pédagogiques incluent également la promotion santé.

De même, toutes les actions sociales et tournées vers l'accès au droit favorisent la ~~bonne~~ santé de la population, dans un lieu de proximité essentiel à leur bien-être psychique.

Par leur diverses compétences, les collectivités jouent un rôle fondamental en faveur de la santé des habitants. Elles construisent un cadre de vie le plus agréable possible et gèrent de multiples services publics indispensables au bien-être. Cette approche transversale est complétée par l'accompagnement social et sanitaire des publics les plus fragiles.

Si cette action complète le rôle de l'Etat, elle tend toutefois à évoluer en raison de questionnements sur la complémentarité de ces approches.

II - Des limites fortes qui appellent à une évolution de la République décentralisée

A - Un positionnement changeant et contraint

Dans ce cadre d'imbrication, de fortes inégalités et problématiques persistent. D'abord, l'offre de soin est très inégalement répartie, avec des "déserts médicaux" dans la ruralité et certains quartiers de la ville. Face à un nombre de professionnels de santé insuffisant pour soigner la population, les collectivités sont contraintes d'intervenir en créant des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles voire en devenant employeurs de praticiens (Centres de Santé).

La crise sanitaire de la COVID-19 a fait prendre conscience de la fragilité du système de soin en France. Des discours publics ont dénoncé le manque de moyens dédiés à l'hôpital, tout comme la manière de gérer de l'Etat, vue comme lente et désorganisée. Ce moment historique semble marquer un tournant dans la conception de la politique de santé. Or, entre les professionnels de santé et l'Etat, les collectivités sont apparues comme réactives, souples, innovantes, passant parfois au premier plan.

Entre fragilité organisationnelle et renouvellement apporté par les collectivités, ce cadre nous interroge sur l'avenir de cette politique. Traditionnellement centralisée, l'action publique évoluerait-elle vers une montée en compétence plus bénéfique des collectivités?

Les enjeux de ce secteur sont immenses : soin, prévention, accès au droit, maintien à domicile des personnes âgées, activité physique des enfants, etc. Quelles sont les capacités d'action des collectivités? Peuvent-elles répondre à tous les besoins des habitants? Ont-elles les marges de manœuvre suffisantes pour agir globalement?

(I) Si les collectivités ont un champ d'action restreint (A), la décentralisation leur permet de répondre à des enjeux essentiels en complément de l'Etat (B). (II) Pour répondre à de nombreuses inégalités, leur rôle tend à évoluer avec de nouvelles initiatives, qui restent marquées par leurs limites (B).

I - Un rôle essentiel et multidimensionnel

A - Un cadre d'action fondamentalement centralisé

La politique de santé est avant tout une politique sectorielle, définie, coordonnée et contrôlée par l'Etat. Elle implique de nombreux acteurs et composantes : les Agences Régionales de Santé (organe déconcentré qui agit localement), le système de la protection sociale (avec ses multiples organismes : Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mutuelles, caisses de retraites...), et le système de soin (groupements hospitaliers, libéraux...).

Les collectivités y jouent un rôle restreint. Elles disposent toutes d'un devoir d'alerte sanitaire et le Maire est garant de la salubrité publique. Elles peuvent également agir pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé. Enfin, elles peuvent s'engager dans des contrats avec l'ARS sur des enjeux sanitaires publics spécifiques (vaccination, MST...). En particulier, les Régions ont des représentants au sein des ARS et gèrent des formations professionnelles pour le secteur paramédical.

C'est le département qui intervient le plus, chef de fil en matière d'action sanitaire et sociale. Ainsi, il agit pour la santé des femmes enceintes et des mineurs de moins de 6 ans par le biais de la Protection Maternelle Infantile (prévention, dépistages, soins, contrôle des modes d'accueil de la petite enfance...).

Il est également garant de la santé et du développement des mineurs par le biais de l'aide sociale à l'enfance. Son rôle lui permet aussi de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, d'accompagner les personnes en situation de handicap et de créer des établissements spécialisés (médico-éducatifs, EHPAD...). Les Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale agissent de même en direction de ces publics et peuvent gérer des établissements (EHPAD, résidence autonomie, petite enfance...). Ils doivent en parallèle veiller sur les personnes vulnérables.

L'action des collectivités en matière de santé est ainsi restreinte et principalement tournée vers l'accompagnement social des publics les plus fragiles.

B - Des institutions essentielles pour construire un cadre de vie favorable à la santé.

Au-delà de ces actions, il est important de ne pas réduire la santé au médical/paramédical/médicosocial. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé la définit comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence d'inflamité. Or, la décentralisation a spécialisé l'intervention des collectivités, qui contribuent de multiples façons à la santé des habitants.

Ainsi, les communes et intercommunalités ont un rôle essentiel dans l'équilibre social de l'habitat, complété par le Fonds de Solidarité Logement du département, qui contribue à une offre de logement de qualité.

Les actions menées par les communes, intercommunalités et régions pour développer les offres de transport sont aussi essentielles à la santé environnementale et à l'insertion sociale.

Le développement économique (EPIC, Régions) permet d'agir sur un facteur déterminant de la santé : l'emploi. Le financement d'associations, l'équipement des établissements scolaires, la gestion des équipements sportifs et culturels sont de la même façon indispensables pour le développement de l'activité physique, le lien social, etc.

Les différentes politiques sectorielles et l'action générale

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

ATTACHE TERRITORIAL

CONCOURS



(1)

Interne



(1)

Externe



(1)

EXAMEN



(1)

Troisième concours



(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 22/06/2021

à VANDOEUVRE

Epreuve de COMPOSITION

Spécialité et/ou option : ANIMATION

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



8853563709

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Les initiatives se multiplient pour trouver des solutions et tenter de sauvegarder l'attractivité de ces territoires. Entre contraintes et innovations, les collectivités jouent aussi un rôle clé de compensation de l'organisation nationale lors de crises sanitaires ou environnementales, afin de répondre au plus vite aux besoins de la population. Leur souplesse et capacité d'adaptation sont essentielles et dépassent la logique de la décentralisation (limitée) de la politique santé.

Dans cette même dynamique, les AES s'appuient de plus en plus sur les collectivités pour mener des actions de prévention (Ateliers Santé Ville en QPV, Contrats locaux de Santé avec les EPCI...) au plus près des habitants. L'échelon local semble particulièrement important pour développer des actions dans ce domaine. Au-delà du soin et de l'accompagnement social, le développement de la prévention est fondamental pour promouvoir la santé, favoriser les comportements favorables et la capacité d'agir des habitants. Dans ce cadre-là, de nombreuses initiatives existent pour réduire les inégalités et améliorer la santé, en s'appuyant sur les services publics locaux existants.

Pour l'Etat, la République décentralisée offre ainsi de nouveaux champs d'intervention, qui sont à la fois contraints (persistance d'inégalités) et encouragés (aide à l'investissement,

financement d'actions de prévention ---), pour répondre aux besoins de la population.

B. Les marges de manœuvres réduites, affaiblissant la politique de santé

Si le positionnement et le champ d'action des collectivités évoluent progressivement pour les rendre de plus en plus incontournables, leurs moyens restent limités.

D'un point de vue financier d'abord, la troisième étape de la décentralisation a supprimé la clause générale de compétences (département, région) et a restreint leurs marges de manœuvre en baissant les dotations (-25 milliards entre 2014 et 2022).

Du point de vue du positionnement, la situation est aussi complexe. Entre l'ARS et les conseils de l'Ordre, les collectivités ont peu de légitimité pour développer la prévention, la coordination et l'offre de soins.

Il apparaît ainsi une montée en puissance de l'action décentralisée, encouragée afin de transformer la politique santé et ses limites, mais sans moyen dédié et avec peu de clarté.

Les moyens se trouvent aussi limités en matière d'organisation de services publics locaux pour développer

mais aussi

des actions de prévention complètes, créer de la complémentarité entre les politiques sectorielles (transport, logement, emploi...) et ~~entre~~ les actions des collectivités, apporter des réponses aux publics les plus fragiles, une approche globale devrait être mise en place. Mais, la décentralisation n'a pour l'instant pas permis d'inclure de manière transversale et coordonnée les enjeux de santé, ce qui conduit les régions à demander la gestion des ARS. Des angles morts persistent et indiquent de nouveaux rôles potentiels pour les collectivités, où un équilibre sera indispensable avec la logique de l'Etat Régional.

Pour conclure,

Si le rôle des collectivités en matière de santé est restreint, leurs diverses compétences et modalités de gestion des services publics permettent d'accroître leur capacité d'action. Face à l'apparition de nouveaux ^{besoins}, il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer l'organisation de cette politique publique, afin de permettre une approche globale et cohérente, en matière d'offre de soins, d'accès au soin et de prévention.

COPIE 3

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attaché territorial

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

22/06/2021

à

Colmar

Epreuve de

Composition

Spécialité et/ou option :
(le cas échéant uniquement)

Urbanisme

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

l'ont rappelé certains sénateurs et les associations
d'élus locaux au début d'année 2021 mais
également durant tout 2020.

Cependant, les collectivités territoriales
ne sont pas restées inactives durant la crise et
ont mis en place de multiples actions à destination
de leurs habitants afin de les protéger. Ces
actions ont d'abord passé par de l'information
(affiches, encarts sur leurs sites Internet et en
mairie, envoi de mails, mise en place d'un
centre d'appel dédié) afin de rappeler les
consignes et de lister les centres de soins les
plus proches. Cela s'est fait à destination des
habitants mais également de leurs agents en
première ligne puisque devant assurer la continuité
du service public. Les collectivités, plus ou moins
avancées sur ce sujet, ont donc dû mettre en place
un système de télétravail pour les postes le per-
vant et des consignes strictes de respect des
gestes barrières pour les agents devant rester
dans les locaux. Les collectivités ont également
investi en distribuant par exemple des masques
aux habitants, certains départements ont mis
à disposition des hélicoptères pour amener en
urgence des malades vers les hôpitaux. Enfin,
elles ont mis à disposition leurs locaux pour
notamment créer des centres de vaccination.

À côté des instances et directives étatiques,
les collectivités territoriales ont donc bien agi
en faveur de la santé de leurs habitants durant
tout le temps de la crise, ce qui intègre bien le
projet de loi "Déconcentration, Décentralisation,
Différenciation et Décomplexification" dit "4D".
En effet, bien que la loi soit en juin 2021 encore
discutée entre les deux Chambres, plusieurs
articles portent bien sur une évolution des
compétences des collectivités en matière de santé.
Les départements seraient ainsi désignés comme

La hausse de la population mondiale mène
à une concentration d'habitants sur la
planète, parfois de manière très concentrée
dans les grandes aires urbaines. Cela est
source de contagions et de mal-être divers,
que la pandémie de la Covid-19 a mis sur
le devant de la scène mondiale. Elle a
permis de rappeler une thématique peut-être
un peu sous-estimée dans nos sociétés post-
industrielles : la santé des habitants et la
fragilité de nos systèmes de santé face à des
crises sanitaires. Cependant, un sujet plus
structurel comme le vieillissement de la popu-
lation pose également cette question légitime.
Face à cet enjeu, à la fois conjoncturel avec
la crise sanitaire actuelle mais également et
notamment quotidien, nous pouvons nous poser la
question du rôle des collectivités territoriales
(régions, départements, communes et leurs
groupements). À première vue, le soin en
tant que tel est réservé à la fonction publique
hospitalière qui ne dépend pas des collectivités
territoriales mais de l'Etat. Cependant, "mieux
vaut prévenir que guérir" : en ce sens, les col-

lectivités territoriales, en particulier les départements et les communes, mais pas seulement, ont plusieurs atouts au travers de leurs compétences et de leur connaissance du territoire. De plus, il ne faut pas restreindre la santé à son côté médical, c'est-à-dire le dysfonctionnement du corps engendrant le soin, l'hospitalisation ou le décès, mais bien l'étendre à toutes les conditions de bien ou mal-être des habitants, passant notamment par le cadre de vie.

Au sein de cet exposé, nous tâcherons donc d'éclairer la manière dont les collectivités territoriales peuvent favoriser un cadre de vie sain pour leurs habitants.

Dans un premier temps, nous partirons de la crise sanitaire actuelle pour démontrer que malgré un manque de compétences en la matière, les collectivités territoriales ont su agir pour protéger leur population et que les évolutions réglementaires pourront les accompagner dans ce sens. Puis, nous verrons que ces sujets sont investis au quotidien par les collectivités, en particulier les départements et les communes. Enfin, nous nous pencherons sur la montée en

puissance d'une vision environnementale des territoires et de l'importance de la création de lien social pour offrir à tous un cadre de vie sain, en territoire urbain comme rural.

Au vu de l'importance de la crise sanitaire actuelle et du risque de répétition de tels événements dans les années à venir, il semble important de débiter la réflexion par le rôle qu'ont pu jouer les collectivités territoriales pour protéger leurs habitants dans un contexte de pandémie.

Comme évoqué en introduction, le soin des personnes ne dépend pas des collectivités mais de l'Etat, au travers de la fonction publique hospitalière et des Agences Régionales de Santé présidées par le préfet ou un de ses représentants. Cette distinction de compétences ne permet pas aux collectivités de peser sur les décisions de localisation des centres de soins publics, parfois au détriment des territoires. Face à la volonté de rationalisation des effectifs médicaux et de concentration en un même lieu, souvent dans les grands centres urbains, il n'est pas rare de voir surgir des articles de presse locaux évoquant des manifestations d'élus locaux et d'habitants face à la fermeture d'une maternité ou de services d'urgences, allongeant le temps de trajet pour se faire soigner. Dans cette situation, la crise sanitaire a été compliquée à gérer dans certains territoires, plus dépendus en centres de soins d'urgence. La distinction des compétences a pu aussi expliquer le manque de concertation par l'Etat auprès des collectivités territoriales qui ont dû appliquer des directives nationales, parfois contradictoires avec celles déjà mises en place et dans tous les cas, rarement différenciées selon les spécificités des territoires comme

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attaché territorial

CONCOURS (1) Interne (1)
Externe (1)
EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 22/06/2021

à Colmar

Epreuve de Composition

Spécialité et/ou option : Urbanisme
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



* 8 8 2 3 2 6 3 7 1 3 *

PARTIE
A
LAISSER EN BLANC
ET
A
RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

jusqu'à contaminer l'environnement ou encore la pollution de l'eau. Ces documents d'urbanisme comportent également des informations voire des règles précises en matière de santé. Les Plans de Prévention des Risques Industriels indiquent les localisations d'entreprises dont le fonctionnement peut nuire à leur environnement en cas notamment de dysfonctionnement et interdisent la construction de certains bâtiments dans leur périmètre. De même, les Plans de Prévention des Bruits portent sur les lieux où il n'est pas envisagé de construire à cause de déflagrations sonores trop importantes, comme à proximité des aéroports par exemple. Les collectivités, principalement les communes ici, sont donc dotées de plusieurs services et de fait de personnes compétentes agissant quotidiennement en faveur de la santé de leurs habitants : service des déchets, service de l'assainissement, service Hygiène et santé...

Maintenant que nous avons vu que les collectivités territoriales, que cela soit lors d'événements exceptionnels comme la crise sanitaire ou bien au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions, agissent bien et de différentes manières en faveur de la santé de leurs habitants, penchons-nous sur des actions ciblant plus indirectement la santé mais contribuant à développer un cadre de vie sain pour tous les habitants d'un territoire.

Dans un premier temps, nous pouvons évoquer la montée en puissance d'une vision environnementale de la ville, liée à la fois à la crise sanitaire (confinement...) et écologique. Plusieurs élus locaux fustigent par exemple la "bétonnisation" des territoires, autrement dit

compétents en matière de santé de proximité. Les collectivités pourraient recruter du personnel médical en présence d'un établissement de santé sur leur territoire. Cependant, l'Etat resterait bien l'autorité principale sur ce sujet ainsi, même si les postes de vice-présidence des Agences Régionales de Santé seraient ouverts aux élus locaux, le Préfet en resterait le président.

Nous avons donc vu, au travers de l'exemple de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 que, bien que les collectivités territoriales ne sont pas compétentes en matière de soin, elles ont pu agir aux côtés de l'Etat et que les évolutions législatives prennent en compte ce constat.

Nous allons maintenant voir dans une deuxième partie qu'en matière de santé, hors crise exceptionnelle à gérer, les collectivités territoriales agissent au quotidien auprès de leurs habitants.

Ces actions passent en premier lieu par des politiques en faveur des personnes dépendantes, les personnes âgées et/ou handicapées. Ce sont principalement les départements et les communes, au travers des Centres Communaux

(ou éventuellement Intercommunales) d'Action Sociales et des Maisons Départementales de Handicap. N'étant pas habilitées à soigner ces personnes, elles financent une partie des problèmes résultant de leurs maux (par exemple, aide à l'achat d'un fauteuil roulant, participation au recours à une personne d'aide à domicile...) et proposent des prestations en nature comme par exemple la mise en place d'un système de livraison de plats à domicile. Ces différentes aides, en plus de permettre à ces personnes de venir à leurs besoins, leur permettent également de ne pas rester isolées et ainsi de ne pas aggraver leur santé.

À côté de ces politiques ciblant des populations malades au quotidien, d'autres actions des collectivités territoriales tendent à régler des situations problématiques en terme de santé. Ces dernières peuvent être de différents ordres. Nous pouvons prendre par exemple le cas de la prolifération d'animaux nuisibles tels les rats ou encore les punaises de lit, amenant une gêne mais également des maladies. Pour contrer ce problème, l'Eurométropole de Strasbourg a par

exemple mis en place une mission d'information afin de mieux comprendre l'origine de ce problème puis, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés (services techniques dont le service Hygiène et Santé, bailleurs sociaux, Agence Régionale de Santé, spécialistes...) de mettre en place les solutions adéquates. Le cas de l'habitat insalubre est également une thématique davantage médiatisée depuis que plusieurs immeubles se soient écroulés à Marseille en 2019. Bien que cela soit au nom de la responsabilité du préfet, le maire détient également une obligation en matière de sécurité publique au travers de ses services de police spéciale. Il peut ainsi décider de lancer une Opération de Réhabilitation Immobilière en expropriant les bâtis jusqu'au point de porter atteinte à ses occupants et/ou aux passants. Enfin, un dernier exemple que peuvent mettre en place les collectivités pour résoudre des situations problématiques en termes de santé porte sur le désertification médicale de leur territoire, déjà abordée en première partie. Pour pallier à ce manque de centres de soins de proximité, certaines communes investissent en construisant des locaux dédiés à l'accueil de personnel médical privé, bénéficiant éventuellement d'allègements de taxes locales pour rendre le dispositif plus attractif.

En sus de ces actions ponctuelles, les collectivités agissent au quotidien en faveur de la santé de leurs habitants au travers de leurs compétences. Ainsi, la gestion des déchets ménagers et l'assainissement de l'eau, effectués par les communes ou éventuellement leur regroupement en syndicat, sont des actions "banales" de quotidien mais dont le but n'est autre que de préserver la santé de leurs habitants en évitant l'entassement des déchets dans les rues, les dépôts sauvages

donc des acteurs de première place pour la santé de tous les habitants. Suite à la crise sanitaire et dans le cadre du réchauffement climatique (multiplication des canicules), de crise sociale (multiplication des personnes isolées) mais également de vieillissement de la population, elles doivent s'en rendre compte afin de s'emparer pleinement de ces sujets et les traiter à part entière, dans le cadre des compétences qui leur sont données.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Attaché territorial

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 22/06/2021

à Colmar

Epreuve de Composition

Spécialité et/ou option : Urbanisme
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

la densité et le manque de végétalisation de certains quartiers. Ce sont ici des problématiques majoritairement urbaines mais qui peuvent toucher également certaines opérations de construction en territoire périurbain voire rural. L'objectif de la critique étant surtout pensé en termes esthétiques patrimoniaux, c'est bien la qualité de vie qui est ici décriée. Or, les bienfaits de la nature en ville sont désormais davantage connus, en termes de santé morale (des études ont prouvé que des personnes en dépression étaient moins nombreuses dans des espaces plus végétalisés) ou encore pour lutter contre les îlots de chaleur urbains conduisant à amplifier les effets de la canicule, notamment les décès qui y sont liés. Ainsi, les collectivités mettent de plus en plus en place des actions en faveur de la végétalisation par exemple dans leurs documents d'urbanisme en introduisant un "coefficient de biotope" comme à Rennes, en mettant en place un "Plan Canopée" comme à Lyon ou Strasbourg ou encore en démultipliant les cours d'école comme à Paris. Ces actions sont souvent mises en place en coordination avec d'autres échelons territoriaux,

notamment régional, et les instances étatiques y opérant comme les Agences de l'eau.

Les collectivités peuvent également agir suite à des condamnations supérieures, par exemple européennes sur la qualité de l'air comme c'est le cas de Strasbourg. Le travail des collectivités en faveur de mobilités moins carbonées s'inscrit alors dans une politique en faveur de la santé mais là encore indirectement. Les régions au travers des lignes ferroviaires inter-régionales et les intercommunalités autorités organisatrices de la mobilité (AOM) développent les transports en commun mais également les mobilités "douce" (vélo, marche) qui ont pour bénéfices, en plus de ne pas contribuer à la dégradation de l'air et donc occasionner des maladies respiratoires, d'inciter les habitants à pratiquer une activité sportive. Au travers des leviers habituels de l'information (plans de localisation des établissements publics accessibles à pied par exemple), de la mise à disposition de services (pouvoir amener son vélo dans le train) ou encore réglementaire (mise en place de Zones à Faibles Emissions où les

Véhicules polluants sont interdits), les collectivités agissent bien en faveur de la santé de leurs habitants grâce à leurs politiques volontaires en matière de mobilité.

Enfin, comme dernier exemple de politique des collectivités agissant indirectement en faveur de la santé, nous pouvons citer celles ayant pour but de recréer du lien social, notamment en direction des personnes isolées mais pas seulement, contribuant ainsi au bien-être moral des habitants. Cela passe surtout par l'action des agents de la médiation sociale, ceux des Centres Communaux d'Action Sociale ou encore l'organisation de festivités permettant à tous de se rencontrer et voir du monde, créer du lien social. Après une année de confinement, il a été démontré que ce lien social est essentiel pour la santé des habitants d'un territoire. Toutes les activités collectives organisées par les collectivités permettent ainsi indirectement d'agir en faveur de la santé des habitants, ici d'ordre morale et mentale.

Au travers de ces différents exemples, nous avons pu mettre en lumière que, malgré des compétences ne leur permettant pas de soigner directement les habitants, les collectivités territoriales mettent en place, au quotidien comme dans les cas exceptionnels, des actions en faveur de la santé de leurs citoyens. En les informant, en les accompagnant le cas échéant, en investissant dans des centres de soin territoriaux ou la réhabilitation de parc de logements indignes, en recrutant au sein de leurs services des agents spécialisés et de manière générale en favorisant un cadre de vie sain, les collectivités territoriales sont